

Rodez, le 10 juin 2025

Exp: MSA MPN 180 AVENUE MARCEL UNAL 82014 MONTAUBAN CEDEX 14
104849

Notification d'Appel Fractionné
de l'année 2025
MALEVILLE BRIGITTE
Références : 2631159036227 NN2B 46 332

MADAME MALEVILLE BRIGITTE
1330 RTE DE L'AROMIGUIERE
46100 VIAZAC

Date d'exigibilité : 20/06/2025
Date limite de paiement : 15/07/2025

Madame,

Vous trouverez, ci-dessous, le détail des cotisations et contributions sociales à payer pour le 2^{ème} appel fractionné de l'année 2025.

Comment est calculé le montant de cet appel fractionné ?

Cet appel représente 70,00 % des cotisations et contributions sociales émises au titre de l'année 2024. Pour ce qui concerne le Fonds de Mutualisation Sanitaire et Environnement (FMSE), le montant représente l'intégralité de la contribution.

COTISATIONS SOCIALES AGRICOLES	1 622,95 Eur
INDEMNITES JOURNALIERES AMEXA	87,50 Eur
ASS. CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROF.	196,14 Eur
RETRAITE COMPLEMENTAIRE OBLIGATOIRE	303,45 Eur
CONTRIBUTION FORMATION PROFESSIONNELLE VIVEA	46,20 Eur
C.S.G NON DEDUCTIBLE	235,90 Eur
C.S.G DEDUCTIBLE	668,50 Eur
C.R.D.S	49,00 Eur
MONTANT DE VOTRE APPEL FRACTIONNE	3 209,64 Eur

Comment procéder au paiement ?

La somme de 3 209,64 Euros est à payer au plus tard le 15/07/2025.

Nous vous invitons à procéder au paiement de cette somme par :

- ☐ Prélèvement
- ☐ Télé-règlement
- ☐ Virement bancaire